

# CANDIDATURE REPRESENTANTS DES CLUBS NATIONAUX DE LA LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

**ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS NATIONAUX DU 08 SEPTEMBRE 2026**

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 17 OCTOBRE 2026**

## DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier électronique **pour le 10 août 2026 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.**

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection des représentants des clubs nationaux Seniors Libres lors de l'Assemblée Générale des clubs nationaux de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football qui se tiendra le mardi 08 septembre 2026.
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
  - . D'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
  - . D'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
 qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à ..... le .....

**Rappel :** chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 12.5.6 des Statuts de la Ligue.  
Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.